

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 004-8549/20/BM

■ Attribution d'une subvention spécifique 2020 au Comité Régional SUD - Provence-Alpes-Côte-d'Azur de la Fédération Française des GEIQ pour le projet "Promotion des GEIQ, dispositif d'entreprises pour un retour à l'emploi durable, cap sur le numérique" - Approbation de la convention 2020

MET 20/16122/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le contexte de la crise sanitaire et des suites à envisager, la Métropole Aix-Marseille-Provence a plus que jamais l'ambition d'un développement économique destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale des populations les plus fragiles et à soutenir les initiatives et les acteurs qui favorisent cet objectif d'équilibre territorial. L'objectif stratégique d'un développement économique soutenu et équilibré au service de l'emploi de ses habitants, doit être maintenu et renforcé, marquant ainsi le rôle important que la Métropole entend jouer dans le développement économique et social des territoires qui la composent.

C'est pourquoi la Métropole est mobilisée autour de nombreux dispositifs, portés par des structures d'accompagnement à l'emploi tel que les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), les Missions Locales, France Active PACA, les structures d'insertion par l'activité économique ou toutes structures ou projets concourants à l'insertion professionnelle des personnes peu ou pas qualifiées. Sa proximité avec les acteurs du monde économique démontre sa volonté d'être également un acteur majeur dans l'impulsion de projets innovants.

La volonté de la Métropole de faire travailler les acteurs de l'emploi et de l'insertion avec les acteurs de l'économie et les chefs d'entreprise s'illustre particulièrement dans le cadre de son schéma directeur Emploi, Insertion et Economie sociale et solidaire, où elle promeut et développe des actions auprès des

Signé le 15 Octobre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

entreprises et organise des actions de partenariat avec celles qui sont volontaires pour leur permettre de s'engager en faveur de l'emploi.

Parmi ces acteurs, les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) permettent aux entreprises qui s'organisent en collectifs de répondre à leurs besoins en matière de ressources humaines.

Les GEIQ sont organisés le plus souvent par branche professionnelle et recrutent en direct des personnes via des contrats de professionnalisation qu'ils mettent à disposition des entreprises adhérentes du GEIQ. A l'issue de cette période d'accompagnement et de mise à disposition, les entreprises ont la possibilité d'embaucher directement le salarié.

Sur le territoire Provence Alpes Côte d'Azur ce sont 330 entreprises, plus de 560 contrats signés, plus de 850 salariés en parcours Geiq. Les GE

A ce titre, le Comité Régional SUD – Provence Alpes Côte d'Azur – de la Fédération Française des GEIQ propose de booster le développement des GEIQ pour agir en faveur du retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables en terme d'emploi ou de qualification. Elle s'appuiera sur une stratégie de promotion et de communication des GEIQ piloté par la comité Régional des GEIQ. La finalité étant de développer de nouveau GEIQ, d'augmenter le nombre d'entreprises adhérentes et ainsi permettent une augmentation du nombre de personnes ayant recours aux GEIQ.

La convention a pour objectif la mise en œuvre du projet « Promotion des GEIQ, dispositif d'entreprises pour un retour à l'emploi durable, cap sur le numérique », visant à favoriser le rapprochement des entreprises et des personnes à la recherche d'un emploi et d'une qualification.

Il est précisé qu'il convient de déroger à l'article 57 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, et d'attribuer cette subvention après la réalisation de l'action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les GEIQ comme un outil de promotion des métiers et des entreprises adhérentes qui composent le territoire Métropolitain.
- Les enjeux majeurs de qualification chez les personnes éloignées de l'emploi qui demeurent un des remparts au chômage.
- L'impact de la crise sanitaire sur l'activité des GEIQ PACA.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention pour un montant de 15 000 euros à l'association « Le Comité Régional SUD – Provence Alpes Côte d'Azur –de la Fédération Française des GEIQ ».

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée entre la Métropole et l'association, le Comité Régional SUD – Provence Alpes Côte d'Azur –de la Fédération Française des GEIQ.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget fonctionnement 2020 de la Métropole, Sous politique E120, fonction 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ